

3 novembre 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 3 novembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller

Absents : M. Denis Vel, conseiller et M. Marc Gilbert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Dépôt du discours du maire;
8. Résolution d'appui pour le projet de la Coop Les quatre lieux de Bonsecours;
9. Résolution d'adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;
10. *Résolution pour demander la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 21065-1 3^e versement;*
11. Point d'arrêt pour le service Trans-Appel;
12. Résolution concernant le service Accès D de Desjardins;
13. Contrat avec Bell
14. Re branchement du garage avec Hydro-Québec;
15. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires;
16. Résolution pour le calendrier des séances du conseil en 2016;
17. Demande d'autorisation à l'environnement pour notre point d'eau;
18. Voirie;
19. Travaux d'infrastructure Auclair et Sanctuaire;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Suivi : Comité
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions;
24. Levée de la séance;

2015-11-138

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

Considérant la nature des propos du résident M. Clément Marois, M. le maire lui demande de cesser ses propos.

M. Marois mentionne que ça va prendre la SQ pour me sortir, M. le maire demande à Mme René de contacter la SQ et ajourne la séance jusqu'au départ du résident.

Mme René quitte pour faire l'appel il est 19h40

Durant mon absence

M. le maire ne réussit pas à calmer l'assemblée

2015-11-139

3. DEUX CONSEILLERS DEMANDENT L'AJOURNEMENT

Proposé par le conseiller M. Maurice Boudreau

Et appuyé par M. Jacques Jasmin que la séance soit ajournée au 17 novembre 2015 à 19h.

M. Jasmin et M. Marois quittent l'assemblée et la séance est ajournée, il est 19h 45.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

17 novembre 2015

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 17 novembre 2015 à 19 h 15 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Patrice Brien, conseiller

M. Denis Vel, conseiller

M. Jacques Jasmin, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

M. Maurice Boudreau, conseiller

M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2015
--

Il est proposé par le conseiller Patrice Brien et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2015 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Maison des Jeunes L'Initiative: M. Coutu et M. Réal Vel ont bien apprécié la soirée et ils ont constaté qu'il y avait plus de participants.

CAB : M. Coutu nous mentionne que la demande de contribution pour leur financement reviendrait pour les prochaines années.

2015-10-127

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Réal Vel

Appuyé par : M. Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11 555.15
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	118.66
02-320 TRANSPORT	16 138.43
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	17 232.56
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	242.65
02-700 LOISIRS ET CULTURES	756.26
02-900 ADMINISTRATION	19.99
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	11 671.56
SOUS TOTAL	57 735.26
Remise fédérale à déboursier	998.41
Remise provinciale à déboursier	
Ristourne à réclamer (TPS)	2 632.86
Ristourne à réclamer (TVQ)	2 262.37
FTQ à déboursier	315.39
Crédit à un fournisseur	(235.29)
Total	63709.00

Rapport des dépenses durant le mois d'octobre 2015 :	281.40\$
Salaires déboursés durant le mois d'octobre 2015 :	4289.85\$
Salaires déboursés à la séance au 3 novembre 2015 :	3981.46\$
Salaires déboursés du 7 au 14 novembre 2015	2394.48\$
(Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	
GRAND TOTAL	74 656.19\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2015-11-142

6.1 CCMRC 247- APPUI AU PROJET « RETOURNE CHEZ TOI AU CRÉPUSCULE »

Considérant que nous avons à cœur les activités pour nos jeunes de 12 à 18 ans;

Considérant que le transport est souvent un frein à leur implication;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie le projet « Retourne chez toi au crépuscule » du CCMRC 247 Les Timoniers de Valcourt ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-143

6.2 DEMANDE DU COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Considérant que nous voulons promouvoir la lecture et l'écriture auprès de nos jeunes;

Considérant que le Comité ÉLÉ du Val-Saint-François poursuit cette mission depuis plus de 9 ans;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de trente-quatre dollars (34\$) cette année pour permettre d'offrir des livres aux familles défavorisées.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-144

6.3 CHEVALIERS DE COLOMB -3207 ET LA GUIGNOLÉE

PROPOSÉ PAR : Réal Vel

APPUYÉ PAR : Maurice Boudreau

Et résolu

Que le conseil de la municipalité donne la somme de cinquante dollars (50\$) au Chevaliers de Colomb dans le cadre de la Guignolée;

Que ce montant soit pris à même le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-145

6.4. DEMANDE DE DON OU D'UN CADEAU POUR LE REPAS DE NOËL DE LA FADOQ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que nous voulons encourager les organismes de notre territoire; Il est proposé par le conseiller Maurice Boudreau, appuyé par le conseiller Denis Vel, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cent dollars (100\$) pour leur repas de Noël;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE 2016

M. Louis Coutu, maire nous dépose son discours et en fait la lecture. Le discours du maire sera envoyé à tous les résidents.

2015-11-146

8. COOP DE SOLIDARITÉ LES QUATRE LIEUX

Considérant que nous avons apprécié la présentation du projet;
Considérant que la transformation de l'église permet d'offrir à la population des environs une alternative de logement;
Pour ces motifs sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la démarche de la Coop de solidarité Les Quatre Lieux;
Que la municipalité s'engage pour un maximum de 5000\$ dans le projet financier;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-147

9. RÉOLUTION D'ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, «les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre» ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, «le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité» ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François est entré en vigueur le 6 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE depuis le 15 septembre 2015, la MRC du Val-Saint-François, en collaboration avec monsieur Mathieu Rouleau, consultant, et les directeurs des services incendie desservant le territoire, ont élaboré un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

ATTENDU QUE ce projet de schéma contient un plan de mise en œuvre devant être adopté par chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre intégré au schéma précise les actions en lien avec les objectifs et les orientations ministérielles et comprenant les actions suivantes :

- les activités régionales ;
- les activités de prévention ;
- l'organisation des Services de sécurité incendie ;
- l'alimentation en eau ;
- les communications ;
- l'autoprotection et ;
- les autres organismes voués à la sécurité du public.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont pris connaissance du plan de mise en œuvre et se déclarent en accord avec son contenu;

Il est proposé par Denis Vel, appuyé par Maurice Boudreau et résolu

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte le plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout en conformité avec l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-148

10. RÉOLUTION : SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : DOSSIER N.00021065-1-42050 (05)-2013-07-17-52

Proposé par le conseiller Réal Vel;

Appuyé par le conseiller Marc Gilbert

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de mille quatre cent vingt-six dollars (1 426\$), conformément aux exigences du ministère du Transport;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-149

11. POINT D'ARRÊT POUR LE TRANSPORT COLLECTIF DE TRANS-APPEL

Considérant que nous sommes partenaire du transport adapté et collectif Trans-Appel;

Considérant que nous voulons que nos résidents aient une bonne déserte dans la municipalité;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve la liste des points d'arrêts dans notre municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-11-150

12. COMPTE ACCÈS D AFFAIRE -SIGNATURES

Considérant que maintenant l'accès internet est plus accessible sur tout notre territoire;

Considérant que nous voulons nous assurer d'une bonne gestion de nos avoirs;

Il est proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Maurice Boudreau

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande deux signatures pour les transactions électroniques du compte Accès D affaires;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. DOSSIER BELL

Le dossier est remis à une séance de travail.

14. Re BRANCHEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Nous ferons re brancher le garage et les frais seront envoyés à la Firme Excavation Grondin inc. considérant que le bris a été effectué par un de leur chauffeurs.

15. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNAIRES

Les membres du conseil remettre leur formulaire à Mme René.

2015-11-151

16. HORAIRE DES RENCONTRES DU CONSEIL POUR 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Réal Vel
Appuyé par Jacques Jasmin
Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le premier mardi du mois à l'exception du mois de février qui sera le 2^e mardi de février 2016 et débuteront à 19 h 30:

5	JANVIER 2016
9	FÉVRIER 2016
1	MARS 2016
5	AVRIL 2016
3	MAI 2016
7	JUIN 2016
5	JUILLET 2016
2	AOÛT 2016
6	SEPTEMBRE 2016
4	OCTOBRE 2016
1	NOVEMBRE 2016
6	DÉCEMBRE 2016

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. DEMANDE D'AUTORISATION À L'ENVIRONNEMENT POUR NOTRE POINT D'EAU

Le point est remis à une séance ultérieure.

18. VOIRIE

10^E RANG : Il y a des trous à réparer

Asphalte : cour du bureau et trou d'homme face à la cantine voir avec Maska pour un prix
Grattage : voir la possibilité de faire du grattage par endroit avant la neige
11^e rang : face à l'écurie, le chemin a besoin de grattage;

2015-11-152

19. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AUCLAIR ET SANCTUAIRE

Considérant que M. Marc-André Boivin ing. D'AVIZO nous a fait parvenir des directives de changements

4 Cadre ajustable de 16 pouces versus 10 pouces pour le regard au coin de Sanctuaire et Auclair; économie de 357.63\$av.tx

#5 Coude pour le ponceau sur rue du Sanctuaire; ajout de 248.73\$ av.tx

#6 Chanfrein pour le caniveau (pose en 2015 et enlèvement en 2016; ajout de 5396.41 av.tx

Directive de non-conformité de la granulométrie du matériel :

Considérant que la non-conformité est à l'intérieur de l'écart tolérable selon le CCDG soit 2% suite aux analyses pour un maximum de 5% d'écart, on peut laisser le matériel en place sans problème, mais une pénalité est applicable à l'entrepreneur.

Si la municipalité souhaite appliquer la pénalité de +/- 4000\$, l'entrepreneur va procéder à son droit de recours après le pavage (sciage de 8 fenêtres pour aller ré-échantillonner sous le pavage). La pénalité pourrait alors être annulée ou rester telle quelle selon les nouveaux résultats;

Considérant que nous voulons que l'asphaltage soit fait cet automne et que le temps nous presse ;

Considérant que le laboratoire nous mentionne que considérant le peu de circulation des chemins il ne devrait pas y avoir de problème ;

À la lumière de ces informations,

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseil Maurice Boudreau que les directives de changement #4 et 5 soient acceptées;

Que la directive de changement #6 soit refusée;

Que le pavage soit exécuté avec la possibilité de pénalité à considérer;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. SUIVI- COMITÉ

TRANS-APPEL : Nous développons le transport collectif.

INCENDIE : Il y aura une légère augmentation au prochain budget 2016 le montant reste à confirmer.

CAISSE POPULAIRE MORILAC : nous sommes en attente des modalités pour l'octroi des dons dans la communauté.

SERVICE DE SURVEILLANCE : Le service de surveillance de Lawrenceville n'offre plus la plage horaire pour les journées pédagogiques donc les jeunes viennent ici. Nous avons fait l'acquisition d'une télévision. Nous avons refait des tartes aux pommes, nous avons atteint le nombre de 460.

CHAMBRE DE COMMERCES : Festi-val-en-neige se tiendra du 29 janvier au 14 février 2016, nous aurons l'opportunité d'annoncer nos activités durant cette période dans leur publicité.

22 AFFAIRES NOUVELLES

22.1 DOSSIER ASSURANCE- PROTECTIONS ADDITIONNELLES

Nous demandons à Mme René de vérifier auprès de notre courtier la clause C-21.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jasmin demande à M. Coutu de retirer ses paroles « ferme ta gueule » proféré lors de la séance du 3 novembre dernier.

M. Coutu lui demande qui donne le droit de parole lors des séances du conseil.

M. Jasmin lui mentionne qu'une conduite de langage n'est pas acceptable malgré la situation difficile.

M. Coutu à ce moment ne pense pas retirer ses paroles.

À ce propos, M. Jasmin mentionne qu'il a débuté des démarches auprès de la Commission municipale et du MAMOT concernant cette situation.

M. Marc Gilbert demande à M. Coutu de réfléchir à la possibilité de présenter ses excuses, considérant que la situation a débordé de son cadre et pour l'harmonie au sein du conseil.

M. Jasmin redemande à M. Coutu de s'excuser.

M. Coutu s'exécute et s'excuse auprès de M. Jasmin.

M. Coutu demande que dorénavant pour avoir le droit de parole, il faudra la lui demander, pour éviter une autre situation de ce genre.

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-11-153

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 58.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »